Le bénéfice net de la Compagnie sur la ligne du Hâvre peut être évalué à 4 millions par an.

Et l'Etat, que gagne-t-il à la combinaison La compagnie vient la septième de l'Europe sur neuf grandes compagnies. Son infériorité commerciale vient de son infériorité technique (Applaudissements)

L'orateur reproduit en les accentuant les critiques si justes déjà formulées sur l'infériorité de vitesse des transatlantiques.

L'Etat demande à la Compagnie de réaliser dans dix ans une vitesse de 19 nœuds quand celle des Compagnies étrangères sera de 22. Quels services pourront rendre, dans ces conditions, les transatlantiques en temps de guerre ?... (Applaudissements).

La compagnie ne songe qu'aux dividendes C'est à l'Etat de la rappeler à l'exécution de ses obligations et à lui imposer celles que commande l'intérêt national. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

M. Boucher, qui répond à M. Viviani croit qu'il n'est pas possible d'exiger de la Compagnie, des constructions à deux bâtiments qui coûteraient une vingtaine de millions

Il invite la Chambre à voter la convention ou de la repousser sans modification.

M. Pichon demande l'avis du ministre de la marine et propose d'ajourner la discussion.

La motion est repoussée par 254 voix contre 244.

PROJETS DIVERS

On adopté, par 387 voix contre 30, le projet sur les crédits supplémentaires.

On adopte le projet autorisant le Trésor d'avancer à la colonie de Mayotte 500,000 francs pour réparer les ravages du cyclone.

Le service maritime postal

On revient au projet sur le service maritime postal.

L'urgence est déclarée.

Le passage à la discussion des articles ordonné le contre projet de M. Pichon est repoussé par 348 voix contre 169.

M. Lemoigne demande que les paquebots fassent escale à Cherbourg.

L'amendement est repoussé.

Le projet est adopté avec deux amendements interdisant aux membres du Parlement de la compagnie transatlantique et déclarant la décheance contre ceux qui contreviendraient à cette prescription.

UN INCIDENT

Une dame qui crie : Vive le roi ! est expulsée d'une galerie.

La Chambre, par 262 voix contre 230, refuse d'inscrire à la suite de l'ordre du jour le projet des incompatibilités parlementaires

La séance est levée à 7 h. 25.

Séance demain.

AU SENAT

AVANT LA SÉANCE

Le marché financier

MM. Raynal et Siegfried se proposent d'intervenir, au Sénat, dans la discussion relative à la réorganisation du marché financier, pour s'opposer à l'incorporation de l'amendement Fleury-Ravarin dans la loi de finances

Taxes des vélocipèdes

On sait que la commission sénatoriale des finances avait fixé à 10 francs la taxe des vélocipèdes.

MM. Delpeuch, Strauss et Vilar ont déposé un nouvel amendement ainsi conçu :

« La taxe établie sur les vélocipèdes par la loi du 20 avril 1898 est fixée aux chiffres ci-après :

« 10 francs pour les machines à une place.

« 11 francs pour les machines à deux places et 5 francs pour chaque place en plus.

« Ces chiffres comprennent la taxe de perception. »

LA SEANCE

Présidence de M. LOUBET, président

La séance est ouverte à 2 h

BUDGET DE LA GUERRE

Le Sénat reprend la discussion du chapitre 26 du budget de la guerre (viandes, conserves et salaisons).

M. Le Cour Grandmaison rappelle un grand nombre de cas d'empoisonnement qui se sont produits dans nos corps de troupes par suite de l'ingestion de viandes de conserves de provenance américaine et insiste sur la nécessité d'employer des conserves de fabrication française, sans exclusion des produits de nos colonies.

Il regrette la substitution des conserves de viande de bœuf bouilli aux anciennes salaisons de porc, au double point de vue de l'alimentation du soldat et de l'intérêt du petit élevage, sans parler de l'intérêt du Trésor.

Le chapitre 26 est adopté sans modifications ainsi que les chapitres 27 à 33.

Sur le chapitre 34 (habillement), la Chambre avait relevé le crédit de 1,000 francs à titre d'indication, afin d'inviter le gouvernement à faire cesser dans l'équipement des militaires de la réserve et de l'armée territoriale l'emploi d'effets défectueux et presque hors d'usage.

Le ministre de la guerre prenant l'engagement de demander des crédits supplémentaires si les besoins l'exigent, le Sénat adopte le chapitre 34, diminué du crédit d'indication.

Les chapitres 35 à 40 sont adoptés sans modification.

Après des observations de MM. Baudens et le marquis de Carné en faveur de l'élevage français, les chapitres 41 (Remonte générale) à 43 sont adoptés.

Le chapitre 44 (établissements d'artillerie, personnel d'exploitation) avait été relevé de 100,000 francs par la Chambre pour « secours viagers » à allouer aux ouvriers congédiés ou à congédier, ayant plus de quinze années de service et ayant atteint soixante ans d'âge, qui ne peuvent bénéficier du décret du 26 février 1897.

Le Sénat n'accepte qu'un relèvement de 60,000 fr avec l'affectation de « secours » à allouer aux ouvriers qui ne peuvent bénéficier du décret de 1897.

Les articles 45 à 48 sont adoptés.

A une question de M. Delcros sur la nécessité de faire disparaître les anciennes fortifications, le ministre de la guerre répond qu'il déposera à la prochaine séance de la Chambre un projet déclassant les fortifications de plusieurs villes, parmi lesquelles Perpignan.

Après des observations de MM. Baudens et le marquis de Carné en faveur de l'élevage français les chapitres 41 (Remonte génerale) à 43 sont adoptés.

Le chapitre 44 (établissements d'artillerie, personnel d'exploitation) avait été relevé de 100,000 francs par la Chambre pour «secours viagers» à allouer aux ouvriers congédiés ou à congédier, ayant plus de quinze années de service et ayant atteint soixante ans d'âge, qui ne peuvent bénéficier du décret du 26 février 1897.

Le Sénat n'accepte qu'un relèvement de 50,000 fr. avec l'affectation de « secours » à allouer aux ouvriers qui ne peuvent bénéficier du décret de 1897.

Les article 45 à 48 sont adoptés.

A une question de M Delcros sur la nécessité de faire disparaître les anciennes fortifications le ministre de la guerre répond qu'il déposera à la prochaine séance de la Chambre un projet déclassant les fortifications de plusieurs villes, parmi lesquelles Perpignan.

Les primes sur le lin et le chanvre

On aborde ensuite la discussion de certains chapitres du budget de l'agriculture.

A propos du chapitre 9 ter du budget de l'agriculture on discute le projet relatif aux encouragements pour les primes de lin et de chanvre

M. Dupuy, rapporteur, demande au Sénat de repousser le crédit de 2,500,000 fr. voté par la Chambre.

M. Legludec demande qu'on ne compromette pas en la remaniant, la loi bienfaisante de 1892.

M. Méline dit que — la prime ayant été étendue en Algérie — si le Sénat votait le chiffre de 2 milliards au lieu de 2,500,000 fr., la prime serait bien réduite

M. Bodinier réclame aussi le rétablissement des 500.000 fr.

L'urgence est déclarée : on met aux voix le chiffre de 2.500.000 francs qui est repoussé.

Le chiffre de 2 millions proposé par M. Morel est adopté par 130 voix contre 114 après pointage.

La séance est levée à 7 h. 10.

Séance demain.

LES ÉTATS-UNIS & L'ESPAGNE

Washington, 29 mars.

On assure que l'Espagne est disposée à faire des concessions importantes.

Elle consentirait même à retirer ses troupes de Cuba à des conditions qui, si elles ne satisfaisaient pas entièrement les Etats Unis, sont, néanmoins, plus liberales, plus conciliantes que celles proposées jusqu'ici et qui indiquent franchement, de la part de l'Espagne, le désir d'éviter la guerre.

New-York, 29 mars.

La Bourse a ouvert en forte hausse sur le bruit que l'Espagne était disposée à accepter le projet d'intervention du président Mac Kinley.

Madrid, 29 mars.

Dans les centres politiques, on attribue une grande importance aux entrevues de M. Patenôtre, ambassadeur de France, avec le ministre des affaires étrangères, ainsi qu'aux fréquentes dépêches échangées entre le gouvernement et M. de Léon y Castillo; ambassadeur d'Espagne à Paris.

Parlant de la médiation européenne, les journaux la jugent difficile.

Le général Woodford a eu une conférence importante avec le ministre des affaires étrangères à qui il a remis le rapport américain sur l'explosion du *Maine*.

Le général Woodford aura une nouvelle conférence, demain, avec les ministres des affaires étrangères, des colonies et le président du conseil.

CONSEIL DES MINISTRES

Paris, 29 mars.

Les ministres se sont réunis ce matin à l'Elysée, sous la présidence de M. Félix Faure.

La politique extérieure. — M. Hanotaux a entretenu le Conseil des questions de politique extérieure actuellement pendantes : il a prévenu le Conseil de son intention de déposer sur le bureau de la Chambre le projet de convention relatif à la garantie de l'emprunt grec aussitôt que le projet de convention sera signé.

La signature aura probablement lieu cet après midi au quai d'Orsay.

Le budget et le panama. — Le Conseil s'est occupé des questions soulevées par la discussion du budget devant le Sénat: il a arrêté ses résolutions relativement aux conclusions de la commission d'enquête sur l'affaire du Panama.

Un prêt. — M. Lebon a fait signer un projet autorisant le Trésor à avancer à la colonie de Mayotte une somme de 500,000 fr. remboursables sans intérêts, pour les réparations des désastres causés par le cyclone du mois dernier.

LE SEXTUPLE ASSASSINAT

Nouveaux détails

Evreux, 29 mars.

A Nassandres, de nombreux curieux stationnent devant la maison qu'habitait la famille Leblond.

A l'intérieur, le spectacle est impossible à décrire : meubles, linges, tout est pêle-mêle dans le sang.

Les six cadavres étendus côte à côte sur le parquet de la salle laissent voir leurs épouvantables blessures.

L'assassin Caillard a passé toute la nuit dans la maison du crime; il en est sorti vers cinq heures pour aller à Serquigny prendre le train.

Sur le chemin, il a rencontré un jeune garçon à qui il a demandé de lui procurer une brouette pour porter à la gare ses colis trop lourds.

L'enfant lui ayant procuré cette brouette a reçu 0 fr. 30 de pourboire.

Ce jeune garçon est venu, vers huit heures, conter ce qui précède au lieutenant de gendarmerie de Bernay, qui commençait son enquête.

Celui-ci s'est hâté de se rendre à la gare, où il a pris le numéro des bagages qui avaient été enregistrés pour Lisieux et a télégraphié à la gare d'arrêter un voyageur qui répondait au signalement qu'il a indiqué.

L'assassin était déjà dans la ville, mais le capitaine de gendarmerie de Lisieux, ayant fait diligence, a pu néanmoins le mettre en état d'arrestation.

Les confrontations auront lieu aujourd'hui.

L'assassin a déclaré qu'il croyait trouver seule la veuve Bigard, qu'il avait connue alors qu'il travaillait à la sucrerie de M, Bouchon.

⁂

La confrontation

Nassandre, 29 mars.

La confrontation de l'assassin Caillard avec ses victimes a eu lieu, cet après-midi, à Nassandres.

Trois gendarmes avaient pris place aux côtés du prisonnier ; quatre gendarmes à cheval entouraient la voiture.

Malgré les mesures prises, on a eu beaucoup de peine à frayer un passage aux autorités à travers la foule qui criait : A mort ! La voiture a pu enfin pénétrer jusque devant la maison des victimes ; des gendarmes à pied occupaient la maison ; à l'extérieur, d'autres gardaient l'endroit par où le criminel a pénétré. On y aperçoit imprimée dans la terre la trace d'une main et l'empreinte d'un canon de fusil.

Le procureur de la République a fait ouvrir la porte d'entrée et a pénétré dans la maison avec M. de la Londe, avocat du barreau de Bernay, qui a été désigné d'office pour défendre Caillard.

L'ordre a été donné par le procureur de faire venir l'assassin ; les gendarmes l'ont fait descendre de voiture, et l'ont conduit en le maintenant par les bras.

La foule à ce moment a renouvelé ses cris de mort.

Caillard paraissait inconscient du crime commis; il était vêtu d'un veston noir, d'un pantalon de velours, de sabots et de chaussons donnés à la prison.

⁂

Après avoir été introduit dans la maison, il a été mis en présence de ses victimes ; les corps du père, de la mère et des trois enfants ont été placés côte à côte dans la salle à manger; un jour pâle pénètre par une fenêtre donnant sur le derrière de la maison ; les rayons de lumière tombent sur les cadavres, qu'on aperçoit, couverts de sang coagulé.

L'assassin n'a pas montré la moindre émotion; il s'est contenté de dire : « C'est pour voler que j'ai tué ; je n'avais pas de travail, et j'avais faim. »

Le procureur lui a fait raconter en détail son crime ; c'est ce que Caillard a fait, sur un ton toujours égal. Il a pénétré jusqu'à la porte, en passant au travers de la haie d'épines qui sert de clôture au bâtiment.

Tous les dires de l'assassin ont été soigneusement recueillis et vérifiés.

La confrontation a duré une heure. A la sortie de l'assassin, les cris de : A mort ! ont recommencé avec plus de force encore qu'à l'arrivée.

Les curieux sont empêchés à grand' peine par la gendarmerie d'approcher de l'assassin.

UN TORPILLEUR COULÉ

Brest, 29 mars.

La nuit dernière, vers une heure, le croiseur *Friant*, de l'escadre du Nord, commandé par le capitaine de vaisseau Melchior, a abordé le torpilleur de haute mer *Ariel*, commandé par le lieutenant de vaisseau Benoit et monté par 21 hommes d'équipage.

Aussitôt après l'abordage, le *Friant* a pris le torpilleur à la remorque, mais celui-ci ne tarda pas à sombrer.

La coque de l'*Ariel* est défoncée complètement : l'équipage a eu le temps de sauter à la mer et a été recueilli par le *Friant*. L'*Ariel* est un beau torpilleur de la force de mille chevaux.

Le commandant du *Friant*, navire abordeur, va faire son rapport à l'amiral Barrera.

Il sera impossible de renflouer le torpilleur l'*Ariel*, coulé par plusieurs mètres de fond. Les officiers et les marins assiègent les bureaux du télégraphe, afin d'annoncer à leurs familles qu'ils sont sauvés.

Par suite de la collision, la première et la deuxième division de l'escadre du Nord viennent de rentrer sur rade. Les exercices du goulet n'auront pas lieu à la préfecture maritime. Les détails manquent encore. Le préfet n'a reçu qu'une dépêche sommaire.

L'abordage a eu lieu entre une heure et une heure et demie. L'escadre se livrait à des exercices de nuit prescrits par l'amiral Barrera. Les navires avaient les feux masqués.

L'équipage a été sauvé.

La préfecture maritime a été informée ce matin de la collision par une dépêche expédiée de la baie de l'Aberwrath ; c'est aux environs de cette baie que la collision a dû se produire.

DERNIÈRE HEURE

BULGARIE ET TURQUIE

Londres, 29 mars.

On mande de Constantinople au *Standard*:

Les Bulgares continuent de protester contre les préparatifs militaires de la Turquie dans le district d'Uskub

Le correspondant du *Times* croit cependant que la paix ne sera pas troublée entre les deux nations.

EN ÉGYPTE

Londres, 29 mars.

Une dépêche officielle annonce que des canonnières avec des troupes égyptiennes ont attaqué Shendy le 26 mars.

Les troupes égyptiennes ont détruit les forts, pris une grande quantité de grains de bétail et de munitions, et mis en liberté 600 esclaves, pour la plupart des Jaalins

Les Derviches ont perdu 160 hommes.

Les Egyptiens n'ont subi aucune perte

AFFAIRES DE CHINE

Londres, 29 mars.

On mande de Hong-Kong au *Daily Mail* que, par suite de nouveaux ordres, quatre navires de guerre anglais vont quitter Hong Kong aujourd'hui mardi pour se rendre à Chefou.

Trois autres navires partiront jeudi pour la même destination.

Londres, 29 mars.

Le *Daily Chronicle* a des raisons de croire qu'une concession d'une très grande importance a été faite par le gouvernement chinois à un syndicat anglais Il s'agirait de la cession de 10,000 carrés dans la province de Chan-si.

COLLISION DE NAVIRES

Brest, 29 mars.

Voici quelques détails sur la collision de l'*Ariel* et du *Friand*.

Etant à 1 h 1/2 par une nuit sombre, le navire manœuvrant avait ses feux masqués.

Le *Friand* a abordé l'*Ariel* qu'il a coupé presque en deux.

L'équipage a montré une rare énergie et a fait l'impossible pour sauver l'*Ariel*.

Les deux commandants Melchior et Benoit seront déférés au Conseil de guerre.

AU MAROC

Sétif, 29 mars.

Une bande de malfaiteurs auteurs des actes de brigandages dans une commune mixte, Mandid, a été capturée. — 60 arrestations ont été opérées.

LES ÉTATS-UNIS & L'ESPAGNE

Washington, 29 mars.

Le sénateur démocrate Rawlins a déposé un ordre du jour reconnaissant l'indépendance de Cuba et proposant d'ouvrir les hostilités contre l'Espagne.

L'EXPLOSION DU "MAINE"

Washington, 29 mars.

Le résumé du rapport de l'enquête sur l'explosion du « Maine » de la commission espagnole est arrivé Il est absolument opposé au rapport américain, il contitue la seule réponse faite par l'Espagne. — M. Mac-Kinley devant envoyer au congrès le second message relatif à Cuba, mais on dit qu'il ne l'enverra pas.

LES MARINIERS

et la Traction Electrique

Une question intéressante. — Déclaration importante de M. l'ingénieur Larivière. — Les intérêts de la batellerie.

Profitant d'une tournée dans le Nord et sur la demande des membres du Conseil d'administration, le secrétaire de l'*Alliance Batelière de France* s'est rendu auprès de M. Larivière, le sympathique ingénieur en chef, à Lille, pour lui présenter, en même temps que les remerciements de l'*Alliance Batelière*, pour les services qu'il ne cesse de rendre aux mariniers, traversant les voies navigables de sa circonscription, quelques demandes tendant à obtenir certaines améliorations aussi bien sur le canal de la Sensée que sur celui de Neuffossé et de la dérivation de Douai.

M. Larivière, dit le *Réveil des Mariniers*, accueillit avec bienveillance le représentant du Syndicat, et le pria de lui adresser une demande générale, en lui promettant d'étudier ces différentes questions et de leur donner, dans la mesure du possible, la solution désirée.

M. l'ingénieur fit remarquer que les bateliers fréquentant la ligne de Pont à Vendin à Béthune avaient tout intérêt à aider la Société de traction électrique qui vient de se fonder, et qu'il verrait avec plaisir les mariniers faire haler leurs bateaux par ce nouveau système de traction, fort avantageux suivant lui, tant au point de vue de la célérité de la marche qu'à celui de l'économie, d'autant que l'administration des Ponts et Chaussées, dans ladite région, se montre soucieuse des intérêts de la batellerie dont elle a la garde.

Nous croyons à notre tour devoir partager la façon de voir de M. l'ingénieur en chef, à Lille ajoute le *Réveil des Mariniers* et conseiller aux mariniers de tenter cette expérience, au lieu de s'élever contre toute innovation au progrès, comme il a été fait à St-Omer en Août 1897, au sujet du toueur.

L'emploi à titre d'expérience, du nouveau mode de traction ne saurait être, en effet, que profitable, car il permettrait de concurrencer les autres systèmes et amènerait fatalement des améliorations depuis trop longtemps inutilement réclamées.

AVIS A NOS CORRESPONDANTS

Nous prions nos correspondants de bien vouloir résumer les communications qu'ils nous adressent, car nous sommes souvent obligés d'en ajourner la publication en raison de leur longueur.

Une FILLETTE VIOLÉE

A LILLE

Horrible forfait. — Le coupable en fuite. — Négligence de la police. — Pourquoi paie-t-on les agents ?

Une fillette de neuf ans, Marcelle Lebleu, a été violée et à demi étranglée par un ignoble individu, hier soir, vers six heures près de la porte Louis XIV, dans les fortifications.

Le coup du paquet

La petite Lebleu, dont les parents demeurent cour Picavet, le père travaille à la teinturerie Descat, rue de Béthune — jouait avec d'autres enfants dans la rue du Croquet, près de la cour Picavet, lorsqu'un individu, paraissant avoir une vingtaine d'années et portant un paquet s'approcha des fillettes. Il interpella Marcelle Lebleu en lui disant : « Si tu veux me porter ce paquet, je te donnerai 4 sous ».

L'enfant accepta, prit le paquet et suivit l'individu. Mais, arrivant rue Saint Sauveur, elle se plaignit que le paquet était trop lourd et ne voulait pas aller plus loin.

— «Eh bien, nous allons le porter à nous deux » dit l'individu.

— Viens, dit-il, je te donnerai deux sous de plus

Devant cette nouvelle promesse, la fillette accepta de suivre l'individu.

Ils montèrent la rue Saint Sauveur, prirent le boulevard Louis XIV et arrivèrent aux fortifications.

Le crime

Là, l'ignoble personnage renversa la pauvre petite et lui fit subir les derniers outrages

L'enfant se mit à pleurer, et pour étouffer les cris de sa victime, la brute lui serra la gorge

La fuite du coupable

M. X.. qui se promenait avec sa femme et une amie, avait entendu les cris de l'enfant, Il s'approcha des fortifications et aperçut l'individu accomplissant son crime.

— Lâche ! misérable ! lui cria-t-il.

A ces mots, le personnage abandonna sa victime et prit la fuite en passant derrière la Noble Tour, puis il courut vers les Moulins de Garance.

M. X... appela sa femme et son amie, et tous trois s'avancèrent auprès de l'enfant. La malheureuse était à demi-évanouie les vêtements en désordre, elle portait au cou des traces de strangulation. La brute avait tellement serré, que les ongles avaient pénétré dans les chairs.

Négligence de la police

Une fois la fillette ranimée, M. X... la reconduisit chez ses parents, cour Picavet et conseilla à la mère d'aller immédiatement au commissariat de police du quartier

Mme Lebleu, accompagnée de sa fille se rendit aussitôt au commissariat du 3e arrondissement pour y déposer une plainte La pauvre femme, tout éplorée raconta l'attentat dont venait d'être victime sa fillette et montra les contusions et les égratignures que Marcelle portait au cou.

Dans toute autre ville que la nôtre, la police aurait agi immédiatement et se serait mise à la recherche du coupable Mais non ici, on ne se gène pas, même pour des faits les plus graves.

— Vous repasserez demain, a-t-on répondu à Mme Lebleu. Et puis, du reste, cela ne nous regarde pas, puisque la chose (sic) s'est passée sur le territoire du 7e arrondissement.

Voilà comment agit notre police. Quoi d'étonnant alors, si l'on ne découvre jamais les coupables ?

En ouvrant immédiatement une enquête, la police aurait pu être fixée sur l'identité du criminel. Mais il sera probablement trop tard aujourd'hui.

En effet, si l'enquête avait été commencée dès hier on aurait pu obtenir, non seulement le signalement détaillé du coupable, mais aussi, et très probablement, son identité.

En effet, l'ignoble personnage et sa victime ont parcouru ensemble la rue du Croquet, la rue Saint Sauveur et le boulevard Louis XIV. Ils ont certainement été vus par de nombreux habitants de ces quartiers et ont pu être remarqués, notamment rue Saint Sauveur à l'endroit où ils se sont arrêtés lorsque la fillette refusait d'aller plus loin, et l'ignoble personnage peut être connu de quelques personnes.

Ces dernières, interrogées dès hier, auraient pu préciser, ce qu'elles ne pourront probablement faire aujourd'hui, car elles n'auront pas porté grande attention au passage de la petite Lebleu et de l'individu.

Et puis, n'aurait-on pas dû, aussi, faire des recherches immédiates dans la direction suivie par le coupable, lorsqu'il prit la fuite ?...

Cette négligence et ce sans-gène de la police sont bien coupables et fort regrettables.

69

LA FILLE DU SUPPLICIÉ

ROMAN TRAGIQUE

(1870-1871)

PAR

Albert GOULLE

DEUXIÈME PARTIE

LA VEUVE DU GUILLOTINÉ

Quand elle sortit du Palais de Justice, rendue enfin à la liberté, elle trouva devant la grille le baron de Plouhardec qui l'attendait.

Il s'avança vers elle, et, soit qu'il fut encore sous le coup de l'émotion et du regret d'avoir attiré sur cette enfant le malheur, soit qu'une délicatesse d'homme du monde lui interdit de renouveler en ce moment ses offres antérieures, il lui dit, d'un ton très respectueux.

— Mademoiselle, permettez-moi de vous faire une prière.

— Une prière, à moi?

— Je suis un peu cause — mais ce fut innocemment, je vous le jure — que votre mère vous affirma que vous pouviez en toute sécurité revenir chez elle... Voulez-vous m'accorder de vous ramener rue Vavin?

La jeune fille revit en idée la scène ignominieuse de son arrestation.

Elle allait avoir à affronter les regards méprisants des habitants de la rue, à subir des questions indiscrètes et douloureuses.

— Je veux bien, monsieur, dit-elle, que vous me rameniez à ma mère.

Durant le chemin, il s'en tint à excuser la conduite de M. Tourcel-des-Houley, son ami trop zélé.

Il promit formellement de s'employer et de faire agir M. Tourcel, pour que les poursuites, contre Louis Béru, fussent abandonnées.

— Le moyen, reconnut-il, dont on usa vis-à-vis de lui pour obtenir son incarcération fut déloyal. Je lui dois de réparer le tort qu'on lui a fait.

Quand le baron et Josépha entrèrent dans l'estaminet, il n'y avait personne, pas même la patronne, qui s'était retirée dans sa chambre.

— Voulez-vous, dit la jeune fille, vous mettre en quête de ma mère. Elle ne m'attend pas ; elle serait peut-être trop surprise en m'apercevant tout à coup.

Quand elle vit M. de Plouhardec, le premier mot de Nina Lassave fut :

— Vous m'apportez des nouvelles de ma fille?

— Oui, madame. Je fais plus, même...

— Elle est là ?

— Je vais vous mener à elle.

— On l'a donc gardée en prison?

— Non... Venez.

Quand elles se furent embrassées, la mère, abordant tout de suite le côté prosaïque de leur réunion, dit :

— Je suis contente, très contente quand même ; mais comment allons-nous vivre?

Elle exposa la situation commerciale.

— Je me mets à votre disposition, dit Plouhardec.

— Oh! monsieur ! fit Josépha, d'un ton chargé de mépris et de reproches.

L'officier de marine, se ravisant, dit :

— Laissez-moi m'expliquer... Les raisons qui font que vos clients de l'alentour se sont écartés n'existent pas pour moi, ni pour les quelques amis avec qui déjà je suis venu ici. Ils ont été très frappés tous du pittoresque imprévu, non cherché, de cette salle décorée par des artistes de grand talent. Je les ramènerai; ils en amèneront d'autres. Quand les voisins verront qu'il y a de nouveau du monde chez vous, ils se hasarderont à venir.

Le baron partit, sur cette promesse.

Et il tint parole.

Le lendemain, ils arrivèrent une dizaine.

Dans le nombre, se trouvait un écrivain d'un journal exclusivement littéraire.

Il examina curieusement les dessins de Flameng et de Bertall; il prit des notes, il questionna Nina Lassave.

Le suivant numéro du *Diable parisien* feuille très répandue dans le monde où l'on ne s'ennuie pas quand s'offrent des distractions nouvelles, consacra quatre colonnes à l'estaminet de la rue Vavin.

Cet article, intitulé « le Cabaret des Guillotinés », profitait adroitement de la mauvaise humeur du gouvernement impérial contre Louis-Philippe et les orléanistes pour faire presque l'apologie des régicides Fieschi, Morey et Pepin.

Sous la recommandation de ces trois décapités, Nina Lassave avait fondé une guinguette qui était unique dans Paris.

Là se rencontraient des artistes, des poètes déjà consacrés par le succès et de très jeunes gens qui seraient les illustrations de demain.

L'effet de cette réclame fut prodigieux.

Tout le beau monde voulut aller boire le fameux « fil en quatre » du cabaret des guillotinés.

Des peintres, retardataires de la célébrité, accoururent s'y faire voir, remplirent de peintures murales les coins encore dénudés.

La clientèle locale, même les faiseurs de politique reparurent, mais noyés maintenant dans une foule venue des quatre coins de la capitale.

Plouhardec, il n'est pas besoin de le dire, fut là chaque soir.

Le vicomte et la vicomtesse de Besseilles, le Dr Guibout l'accompagnaient souvent.

Il était au vu et au su de tout le monde, le gros personnage de la maison, l'adorateur reconnu de la belle Josépha.

Par une sorte d'accord, absolu de la part de Mme Lassave, tacite seulement de la part de la principale intéressée, le baron de Plouhardec avait rang de protecteur attitré.

Mais il n'avait que cela.

Cela et la ferme confiance qu'il parviendrait à ses fins, bientôt.

Mme Nina était non moins sincère lorsqu'elle encourageait son espérance.

Elle avait eu l'adresse d'obtenir de sa fille une attitude accueillante et gaie, lorsque le baron lui débitait des fadaises.

— C'est, expliquait-elle, le métier des caissières d'estaminet de ne rebuter pas les suppliants, de laisser croire à chacun qu'il est le préféré.

D'ailleurs, la patronne et sa fille n'étaient pas les seules dames que l'on vit rue Vavin.

La vicomtesse de Besseilles, audacieuse écervelée, s'y montrait avec son mari. D'autres élégantes du vrai monde l'imitèrent. Puis des demi-mondaines, des filles du quartier Bréda.

Le suprême chic fut quelque temps de dire : « Je me suis pochardé hier au Cabaret des Guillotinés. »

On ne s'y pochardait point du tout, mais on y coudoyait des gens très divers ; on s'y asseyait sur des chaises de paille, devant des tables couvertes de toile cirée.

On s'efforçait — et l'on y parvenait — d'avoir l'impression d'être dans un très mauvais lieu, et l'on parlait entre soi, le lendemain, des visages de conspirateurs que l'on avait entrevus, des bouts de phrase étranges qu'on avait surpris.

Si la police avait bien voulu opérer une nouvelle descente, une rafle un peu gantée, la vogue de l'estaminet de Nina serait devenue du délire.

Mme Coralie Collet venait souvent, reprise de vive amitié pour Josépha.

Son mari, disait-elle, la laissait sans nouvelles.

— Mais vous savez où lui écrire? lui demanda la jeune fille.

— Oui... mais la personne intermédiaire qu'il m'a indiquée est-elle sûre?

— Alors vous ne lui écrivez pas non plus ?

— Non... par prudence... Oh s'il se produisait quelque chose de grave... mais ce n'est pas le cas... Et jusqu'à présent je me passe très bien de mari, je ne souffre pas trop de me retrouver demoiselle.

Bien évidemment le veuvage ne la chagrinait guère, car elle riait volontiers, liait aisément conversation avec les dames et les messieurs, surtout les messieurs élégants, les dames à toilette tapageuse.

Elle dit un jour à Josépha :

— Il est joliment cérémonieux avec vous le baron, et vous même vous êtes bien glaciale. Est-ce que vous êtes fâchés?

— Comment, fâchés? Qu'est-ce que vous croyez donc?

— Vous n'allez pas me dire qu'il n'est pas votre amant.

— Il ne l'est pas.

— A moins qu'il ne soit celui de votre mère, on ne s'expliquerait pas qu'il commande ici et qu'on le traite en maître ou en bienfaiteur.